



Majeur sous curatelle simple

Par **roux florent**, le 11/11/2017 à 18:18

Bonjour,

Je voudrais savoir si je peux obtenir l'effacement de mon dossier parce-que mon droit à la liberté si chère aux valeurs de la France, mon pays natal, n'est pas respectée.

L'argent passe avant le peuple.

Merci de bien vouloir me répondre.

Bien cordialement, Monsieur ROUX Florent

Par **jodelariege**, le 11/11/2017 à 18:35

bonsoir ; il vous faut lire ce qui suit,l'intervention du juge est obligatoire

<http://www.tutelle-famille.fr/tutelle-curatelle-fin-mesure-protection.html?66217e6b636490a146dd8f5457e5621a=6166f3d6c2630ef3a97aae54c4f10ddb>

Par **Visiteur**, le 11/11/2017 à 19:09

Bsr,

Pour vous donner un avis sur votre dossier et de son effacement éventuel, il faudrait le connaître...